

Signature de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Brossard

Brossard, le 4 juillet 2013 – Les représentants de la Ville de Brossard et du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 307, qui regroupe les cols bleus de la Ville, ont procédé hier à la signature officielle de la convention collective des employés cols bleus, aux ateliers municipaux.

Rappelons que cette entente, d'une durée de 12 ans, prévoit une augmentation salariale moyenne de 2,5 % par année et un coût global annuel pour la Ville de 2,9 %.

La convention collective a été adoptée par le conseil municipal à sa séance du 2 juillet dernier.



Bas de vignette (de gauche à droite) : Luc Duval, directeur des travaux publics, Michelle Lachance, directrice des ressources humaines, François Belzile, vice-président du syndicat, Marie-Ève Roy, chef de service ressources humaines, Martin Brossard, directeur du syndicat, Claude Morrissette, délégué syndical, Patrick Savard, directeur général, Paul Leduc, maire, et Mario Gauthier, président du syndicat.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6360